



**PAYS de
BÉARN**

**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
du Pays de Béarn
Séance du 3 mars 2023**



*Date de la convocation : 24 février 2023
Nombre de délégués en exercice : 66*

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mohamed AMARA, Muriel BAREILLE, François BAYROU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Patrick BURON, Marie-Pierre CABANNE, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Serge CASTAIGNAU, Jean-Marc DENAX, Marc DUFAU, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Marc GAIRIN, Claude LACOUR, Daniel LACRAMPE, Sandrine LAFARGUE, Isabelle LAHORE, Philippe LALANNE, Yves LARROUTURE, Patrice LAURENT, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Fernand MARTIN, Jean-Louis PERES, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Bernard PEYROULET, Carine SARRIQUET, Marc SEGUIN, Monique SEMAVOINE, Bernard UTHURRY, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Raymond VILLALBA.

Délégués suppléants :

Jean-Louis CALDERONI (a suppléé Valérie REVEL), Victor DUDRET (a suppléé Claude FERRATO), Françoise LOUIS (a suppléé Jean LABOUR), Michel MINVIELLE (a suppléé Jean-Marie BERCHON).

Etait représenté :

Jean-Simon LEBLANC a donné pouvoir à Patrice LAURENT.

Etaient excusés :

Lydie ALTHAPÉ, Katty BROGNOLI, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Jean-Yves LALANNE, Francis LANSALOT-MATRAS, Marlène LE DIEU DE VILLE, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Jérôme MARBOT, Marie-Claire NÉ, Michel OLIVÉ, Marc OXIBAR, Nicolas PATRIARCHE, Francis PEES, Josy POUHEYTO, Valérie RAMEAU, Eric SAUBATTE, Alain TREPEU.

Etaient absents :

Henri BELLEGARDE, Michel BERNOS, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Frédéric CLABÉ, Jean-Yves COURREGES, Didier LARRAZABAL, Elisabeth MIQUEU, Monique MOULAT, Didier REY, Martine RODRIGUEZ.

N°2 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Rapporteur : Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs,

La mise en œuvre du plan d'actions 2020-2022 du Pays de Béarn pour le compte de ses membres a pu être globalement aboutie en 2022. Les orientations budgétaires ici dressées pour 2023 s'inscrivent en conséquence de la feuille de route 2023-2026 présentées au Conseil de ce jour.

Ces orientations sont mises au débat.

A / BILAN 2022 : Mise en œuvre des actions déléguées au Pays de Béarn par ses membres

Le plan d'actions du Pays de Béarn est structuré autour de trois axes de travail comme développé ci-après. L'essentiel des actions a été réalisé en 2022 ou au début de l'année 2023.

Axe 1 - Promouvoir

Trois champs d'intervention sont investis par le Pays de Béarn dans ce cadre. Conformément aux orientations prises pour 2022, les actions suivantes ont abouti :

1 - La promotion territoriale et la communication

- Définition du plan de communication pluriannuel interne au territoire, par les membres du Bureau et avec la contribution du Conseil de développement ;
- Mise en ligne et alimentation en continu du site internet ;
- Ouverture et animation des réseaux sociaux LinkedIn et Instagram ;
- Publication de newsletters bimestrielles à l'attention des élus du Pays de Béarn et des membres du Conseil de développement (depuis septembre 2022) ;
- Réalisation et diffusion des reportages vidéo « collection entrepreneurs » (diffusion mensuelle depuis juillet 2022) ;
- Engagement d'un deuxième reportage photographique ;
- Installation et animation d'un réseau technique des communicants des intercommunalités du Béarn ;
- Préparation d'une consultation pour la publication d'un cahier d'attractivité papier et numérique ;
- Emergence progressive d'une marque territoriale « Pays de Béarn ».

2 - L'économie touristique et de montagne

- Contribution commune des intercommunalités dans le cadre de la révision du schéma départemental touristique ;
- Accueil du Pays de Béarn dans les instances évoluées de l'Agence d'attractivité et de développement touristique départementale (AaDT) ;
- Finalisation du schéma d'accueil et de diffusion de l'information touristiques, approuvé par le Conseil du 28/10/2022 ;
- Finalisation du projet scientifique et culturel du camp de Gurs ;
- Finalisation de l'étude juridico-économique pour le portage du projet de valorisation du camp de Gurs et de son exploitation future ;
- Préparation d'une consultation pour la conception d'une signalétique touristique commune à l'échelle du Béarn ;
- Animation du réseau des offices de tourisme du Béarn en lien avec l'AaDT.

3 - La valorisation de l'identité culturelle et du patrimoine

- Pilotage du projet européen LIVHES (programme SUDOE). Finalisation des phases 1 et 2 : diagnostic scientifique et guide de bonnes pratiques en partenariat avec huit territoires espagnols, portugais et français. Lancement de la phase 3 : expérimentation d'actions de *teambuilding* auprès d'organismes privés et publics, conçues à partir de pratiques culturelles béarnaises ;
- Finalisation du programme de valorisation et de développement de l'identité culturelle béarnaise, approuvé par le Conseil du 28/10/2022 ;
- Réalisation d'un guide pratique « comme une envie de Béarn » à destination des élus et agents des collectivités territoriales ;
- Accompagnement de la structuration de l'association de préfiguration de la Ciutat en entreprise sociale et territoriale ayant vocation à développer son offre de services dans les territoires du Béarn.

Axe 2 - Développer

Trois champs d'intervention sont investis par le Pays de Béarn dans ce cadre. Conformément aux orientations prises pour 2022, les actions suivantes ont abouti :

4 - L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

- Animation de onze ateliers thématiques pour contribuer à la stratégie du Pays de Béarn en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation ;
- Finalisation du schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et d'innovation, approuvé par le Conseil du 28/10/2022.

5 - Le développement industriel

- Participation à la finalisation du contrat territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes (2019-2022) ;
- Organisation d'un événement « hydrogène » multi partenarial en mars 2022 ;
- Accompagnement à la labellisation de sites industriels clés en main ;
- Participation à la mise en œuvre de la gestion prévisionnelle emplois et compétences industriels Lacq-Pau-Tarbes 2022-2023 ;
- Finalisation d'une étude stratégique sur la data industrielle et l'industrie du futur ;
- Accompagnement à l'implantation ou au développement des porteurs de projet industriels du territoire Lacq-Pau-Tarbes, notamment veille et montage de dossiers relatifs à la recherche de financement (France relance, PIA...) ;
- Animation du Comité de suivi des industriels ;
- Développement d'une plateforme numérique collaborative aux fins des industriels du territoire ;
- Anticipation et préparation d'un acte 2 du dispositif « Territoire d'industrie ».

6 - Le développement rural et l'économie agricole

- Finalisation du plan alimentaire territorial du Pays de Béarn qui devrait être soumis à la délibération du Conseil du 7/04/2023 ;
- Finalisation de la programmation 2014-2022 du GAL-Leader (stratégie de développement rural) Lacq-Orthez/Béarn des Gaves et obtention d'une enveloppe complémentaire,
- Finalisation de la programmation 2014-2022 du GAL-Leader Grand Pau et obtention d'une enveloppe complémentaire.

Axe 3 - Anticiper

Trois champs d'intervention sont investis par le Pays de Béarn dans ce cadre. Conformément aux orientations prises pour 2022, les actions suivantes ont abouti :

7 - Les transitions écologique et énergétique

- Mobilisation du plan solidarités crises ;
- Réalisation d'un test « grandeur nature » du plan solidarités crises ;
- Projet « la nuit sous un autre jour » en partenariat avec le SDEPA :
 - Cartographie de la trame noire
 - Accompagnement des 40 Communes retenues dans le cadre du projet ; recherche de solutions d'optimisation de l'éclairage nocturne ;
 - Organisation d'événements de sensibilisation à la pollution lumineuse dans chacune des 8 Communautés du Béarn.

8 - Prospective et aménagement du territoire

- Conduite de l'étude « habiter le Béarn » en partenariat avec l'école nationale d'architecture et du paysage de Bordeaux.

9 - Mobilités et accessibilité

- Etude du scénario d'extension du Syndicat de transports urbains aux intercommunalités du Béarn, non autorités organisatrices de mobilités ;
- Organisation d'un premier atelier autour de la problématique de l'accessibilité du territoire ;
- Etude de l'éventualité d'une installation d'une Commission locale de mobilités en partenariat avec le syndicat Nouvelle-Aquitaine mobilités ;
- Finalisation du plan de mobilités interne au Béarn, qui devrait être soumis à la délibération du Conseil du 7/04/2023.

Axe transversal

10 - Politiques contractuelles, coopérations et partenariats

- Obtention d'un volet territorial « Pays de Béarn » dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région (deux opérations du Pays de Béarn retenues par l'Etat : programme de valorisation de l'identité culturelle et projet de valorisation du camp de Gurs) ;
- Validation des candidatures des territoires du Grand Pau et de Lacq-Orthez/Béarn des Gaves aux nouveaux programmes 2023-2027 relatifs aux fonds européens territorialisés.

11 - Contributions du Conseil de développement

- Contribution à l'élaboration du plan alimentaire territorial ;
- Contribution au programme de valorisation de l'identité béarnaise ;
- Contribution aux plans de communication interne et externe du Pays de Béarn ;
- Consultations dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Grand Pau ;
- Amorçage de contributions au projet de territoire autour de six axes thématiques et enquête auprès des membres pour établir un nouveau plan d'actions
 - Planification et aménagement du territoire
 - Alimentation et économie agricole
 - Développement économique
 - Identité(s) culturelle(s)
 - Jeunesse
 - Mobilités et accessibilité du territoire

12 - Auto-évaluation et élaboration de la feuille de route 2023-2026

- Auto-évaluation de la démarche ayant permis d'identifier les grands enjeux de refonte du programme d'actions du Pays de Béarn ;
- Rencontre de l'ensemble des membres du Bureau, puis mobilisation de l'ensemble des élus du Pays de Béarn pour l'élaboration de la feuille de routes 2023-2026 du Pays de Béarn ;
- Organisation d'un séminaire réunissant les techniciens des intercommunalités pour contribution (novembre 2022).

B / PERSPECTIVES 2023

La feuille de route 2023-2026 débattue lors de cette même séance de Conseil permet en conséquence de débattre des orientations budgétaires 2023 selon une structuration évoluée du plan d'actions.

Axe 1 : Promouvoir et accueillir

Objectifs poursuivis dans cet axe :

- Communiquer sur l'identité plurielle du Béarn : culturelle, scientifique, technologique, industrielle... ;
- Communiquer sur la démarche du Pays de Béarn pour faire connaître l'ambition commune ;
- Faire du Béarn une destination modèle d'un "tourisme vert et culturel" dans l'espace pyrénéen.

1 - La communication

- Communication digitale
 - Déploiement du site internet
 - Alimentation en continu de la photothèque partagée
 - Publication de trois lettres d'actualité trimestrielles (délégués du Pays de Béarn / membres du Conseil de développement, élus du territoire du Béarn)
 - Publications hebdomadaires sur les réseaux sociaux
- Matériaux de communication :
 - Aboutissement d'une deuxième campagne photographique
 - Aboutissement de la première et lancement de la deuxième campagnes vidéo
 - Réalisation d'un spot vidéo promotionnel
- Outils de communication
 - Diffusion-partage de l'identité visuelle du Pays de Béarn via la constitution d'un kit de communication à destination des Collectivités et établissements publics
 - Réalisation et diffusion dans les Communautés d'une deuxième exposition thématique
 - Publication d'un cahier d'attractivité
- Elaboration d'une stratégie d'alliance avec les acteurs du Béarn œuvrant (ou souhaitant œuvrer) pour la promotion du Béarn.

2 - Le tourisme

- Promotion touristique : contribution à l'élaboration du programme d'actions de l'AaDT pour l'année 2024 ;
- Animation du réseau des offices de tourisme et déploiement du plan de formation commun ;
- Lancement du marché de conception d'une signalétique touristique commune à l'échelle du Béarn ;
- Accompagnement des Communautés et offices de tourisme pour l'émergence ou l'amélioration de nouvelles offres et de nouveaux produits touristiques.

3 - La valorisation de l'identité culturelle et du patrimoine

- Publication du guide pratique « comme une envie de Béarn » permettant à chaque Collectivité et établissement public de mener des actions en faveur de la valorisation de l'identité culturelle du territoire ;
- Diffusion du guide pratique et rencontre des acteurs œuvrant pour son objet à travers huit événements de sensibilisation dans les Communautés (2023-2024) ;
- Aboutissement du projet LIVHES (programme INTERREG-SUDOE) et organisation des rencontres internationales de restitution du 29 au 31 mars 2023 à Pau ;
- Candidature au programme INTERREG-SUDOE avec le partenariat reconduit du projet LIVHES ;
- Accompagnement en continu des Collectivités qui le souhaitent en matière de valorisation du patrimoine culturel immatériel.

4 - Projet de valorisation du camp de Gurs

- Aboutissement du montage financier du projet d'équipement et explorations pour le financement futur de l'exploitation, du local à l'Europe ;
- Lancement du dialogue compétitif de programmation et de conception architecturales pour le compte des Collectivités membres qui auront souhaité s'engager ;
- Préfiguration du groupement d'intérêt public qui aura la charge de définir les contenus et les modalités d'exploitation du site.

Axe 2 – Développer et attirer

Objectifs poursuivis dans cet axe :

- Attirer les 18-30 ans et les ménages trentenaires, aujourd'hui captifs des métropoles ;
- Développer le spectre des formations d'enseignement supérieur ;
- Faire connaître le rôle du Béarn en matière de recherche et développement ;
- Faire de la réindustrialisation un objectif premier du Béarn ;
- Accompagner les transitions alimentaires et agricole ;
- Démultiplier les coopérations transfrontalières.

5 - L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

- Animation du schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour la mise en œuvre du plan d'actions multi-maîtres d'ouvrage défini en matière :
 - D'offre de formation
 - De recherche-développement-innovation
 - De coopérations internationales et transfrontalières
 - D'entrepreneuriat et de besoins de recrutement
 - De vie étudiante
- Mobilisation de la dimension universitaire du Béarn comme élément majeur du plan de communication ;
- Déploiement d'un partenariat multithématique avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

6 - L'attractivité économique

- Organisation des journées nationales de l'hydrogène dans les territoires du 13 au 15 juin 2023 (action à la carte des Communautés Pau Béarn Pyrénées et Lacq-Orthez) ;
- Mise en place d'un partenariat avec les acteurs économiques du territoire autour de l'émergence d'une marque « Pays de Béarn » ;
- Contrat territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes (action à la carte des Communautés Pau Béarn Pyrénées, Lacq-Orthez, Nord-Est Béarn, Haut-Béarn, Luys en Béarn, Béarn des Gaves, Vallée d'Ossau) :
 - Participation à la finalisation de la démarche de Gestion prévisionnelle des emplois et compétences 2021-2023 ;
 - Participation à la préparation d'un « acte 2 », dont les contours devraient être annoncés par l'Etat et les Régions au premier semestre 2023.

7 - Le plan alimentaire territorial

- Approbation du plan alimentaire territorial et mise en place de sa gouvernance partenariale ;
- Animation du plan alimentaire territorial pour la mise en œuvre du plan d'actions multi-maîtres d'ouvrage défini en matière :
 - De foncier-installation
 - De transformation-Distribution-Circuits courts
 - D'accessibilité à une alimentation saine et durable
 - De valorisation du patrimoine culinaire béarnais

8 - Les programmes européens

- Finalisation de la gestion des programmes GAL-Leader Grand Pau et Lacq-Orthez/Béarn des Gaves Béarn » 2014-2022 ;
- Installation des nouvelles gouvernances des Groupes d'action locale du Grand Pau et de Lacq-Orthez/Béarn des Gaves Béarn et mise en œuvre des programmations Feder/Feader territorialisées ;
- Développement de projets de coopération entre les trois Groupes d'action locale béarnais ;
- Structuration d'une ingénierie dédiée aux fonds européens au sein du Pays de Béarn pour l'ensemble de ses membres :
 - Analyse d'opportunité et de faisabilité ;
 - Déploiement de plans de formations de gestion des fonds européens et linguistiques ;
 - Réponses aux projets des programmes INTERREG en tant que chef de file, bénéficiaire ou partenaire associé.

Axe 3 – Anticiper et projeter

Objectifs poursuivis dans cet axe :

- Collectivement, analyser les ressources ;
- Partager et expérimenter des actions en réponse aux défis climatiques ;
- Anticiper l'évolution des parcours de vie, et projeter l'urbanisme béarnais de demain ;
- Mobiliser le Pays de Béarn comme outil de solidarité entre ses membres ;
- Observer et rendre lisible les dynamiques territoriales du Béarn.

9 - Défis territoriaux et transitions

Pour un Béarn vivant

- Lancement de l'étude « eau potable et changement climatique » (2023-2024) ;
- Approbation du plan de mobilités interne et accompagnement des territoires de contractualisation qui le souhaitent dans l'élaboration des contrats opérationnels de mobilité régionaux ;
- Animation d'un dialogue territorial pour un positionnement stratégique commun en matière d'accessibilité du territoire.

Pour un Béarn équilibré

- Aboutissement du projet « La nuit sous un autre jour ».

Pour un Béarn habité

- Prolongement de la démarche « habiter le Béarn » en partenariat avec l'école d'architecture de Bordeaux ;
- Signature du plan solidarités crises.

10 - Actions transversales

- Contributions en continu du Conseil de développement au projet de territoire ;
- Alimentation en continu d'un entrepôt de données visant l'émergence d'un observatoire des dynamiques territoriales du Béarn au service de tous les membres du pôle métropolitain.

C / COUT DE FONCTIONNEMENT EN 2023

I – DEPENSES

Frais de personnel

Par la mutualisation des moyens des intercommunalités membres du pôle métropolitain, l'équipe du Pays de Béarn :

- Met en œuvre les actions déléguées par l'ensemble de ses membres ;
- Assume les fonctions de management, de gestion administrative et financière liées au Pays de Béarn ;
- Met en œuvre les actions relevant du schéma de cohérence territoriale du Grand Pau porté par le syndicat mixte du Grand Pau ;
- Anime les actions du Conseil de développement ;
- « A la carte », met en œuvre ou participe aux activités relevant ;
 - des deux groupes d'actions locale du Grand Pau et de Lacq-Orthez/Béarn des Gaves ;
 - de l'organisation des journées Hydrogène dans les territoires ;
 - du dispositif Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes.

En 2023, le total des frais salariaux s'élèverait à 597 k€ environ dont,

- « à la carte » 140 k€ pour le prolongement de l'activité des deux Groupes d'action locale ;
- 123 k€ pour la mise en œuvre du SCOT du Grand Pau ;
- 35 k€ pour la mise en place à mi-année d'une ingénierie dédiée au Conseil de développement ;
- 299 k€ pour les actions collectives à l'échelle du Pays de Béarn.

Frais de structure

Pour 2023, les frais de structure sont estimés à hauteur de 108 k€. Ils comprennent les charges de gestion courante telles le loyer, les charges locatives, les assurances, les fournitures, les frais de déplacements des agents, les frais liés au véhicule de service, les frais de communication, de formation, de publication et de documentation notamment ainsi que la dotation aux amortissements et une provision pour charges exceptionnelles.

Prestations externalisées

Pour la mise en œuvre du programme d'actions développé au point B/, l'équipe permanente du Pays de Béarn aurait vocation à s'appuyer sur des expertises externes et à bâtir des partenariats avec les outils d'ingénierie territoriale existants.

Ces prestations et partenariats projetés sont les suivants :

Promouvoir et accueillir

- Mise en œuvre du plan de communication et de promotion territoriale ;
- Programme de valorisation du patrimoine culturel immatériel ;
- Etude signalétique touristique ;
- Dialogue compétitif du projet de valorisation du camp de Gurs ;
- Aboutissement du projet LIVHES (programme INTERREG-SUDOE) ;
- Accompagnement des candidatures INTERREG.

Développer et attirer

- Organisation des journées nationales de l'hydrogène dans les territoires ;
- Mise en œuvre du plan alimentaire territorial ;
- Participation au dispositif Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes.

Anticiper et projeter

- Etude eau potable et changement climatique ;
- Aboutissement du projet « La nuit sous un autre jour » en partenariat avec le SDEPA ;
- Poursuite de la démarche « habiter le Béarn » en partenariat avec l'école d'architecture de Bordeaux.

Ces prestations et partenariats sont évalués pour 2023 à 854 k€.

Le total des dépenses en 2023 (frais de personnel, frais de structure, partenariats et prestations externalisées) s'élèverait donc à 1 559 k€ environ.

II – RECETTES

En termes de recettes, le Pays de Béarn sollicitera en 2023 les contributions des partenaires suivants :

- 173 k€ de l'Union Européenne au titre des programmes Feader/Feder territorialisés et Sud-Ouest européen (SUDOE-Feder) ;
- 275 k€ de l'Etat au titre du volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région et autres actions fléchées (journées H2 (ADEME), plan alimentaire territorial...) ;
- 94 k€ de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre de son accompagnement à l'ingénierie territoriale et autres actions fléchées (la nuit sous un autre jour, journées H2, plan alimentaire territorial) ;
- 72 k€ de l'agence de l'eau, des syndicats de gestion et du Département des Pyrénées-Atlantiques au titre de l'étude eau potable et changement climatique ;
- 123 k€ relatifs à l'ingénierie du SCoT du Grand Pau auprès du Syndicat Mixte du Grand Pau ;
- 211 k€ des différents contributeurs et partenaires es journées nationales de l'hydrogène dans les territoires.

Pour financer les interventions relatives aux activités du Pays de Béarn, outre la reprise du résultat antérieur, il est proposé une contribution prélevée sur les membres du Pays de Béarn à hauteur de 1,12 € / habitant en moyenne (en fonction des actions retenues par les membres), soit une recette attendue d'environ 420 k € (la population du Pays de Béarn en 2023 est de 377 021 habitants).

Le pôle métropolitain du Pays de Béarn prévoit donc en recettes pour l'année 2022, hors reprise de l'excédent antérieur, 1 370 k€.

TABLEAU RECAPITULATIF DEPENSES-RECETTES

DEPENSES		RECETTES	
Frais salariaux	597 000 €	Financements externes	948 000 €
Frais de structure	108 000 €	Union européenne	173 000 €
		Etat	275 000 €
		Région	94 000 €
		Syndicat mixte du Grand Pau	123 000 €
		Autres	283 000 €
Prestations externes et partenariats	854 000 €	Contribution des membres en fonction des actions retenues	422 000 €
		CA Pau Béarn Pyrénées	198 000 €
		CC Lacq-Orthez	65 000 €
		CC Nord-Est Béarn	39 000 €
		CC Haut-Béarn	37 000 €
		CC Pays de Nay	19 000 €
		CC Luys en Béarn	33 000 €
		CC Béarn des Gaves	20 000 €
		CC Vallée d'Ossau	11 000 €
		Reprise résultat de fonctionnement reporté	189 000 €
TOTAL	1 559 000 €	TOTAL	1 559 000 €

Il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir se prononcer sur les orientations budgétaires exposées ci-dessus.

Les membres du Pays de Béarn prennent acte du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2023.

Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,

Le Président,



François BAYROU